

# Etude

## LES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES EN ÎLE-DE-FRANCE AUJOURD'HUI ET DEMAIN



*Spécificités*  
*Motivations*  
*Collaborations*

*Installation*  
*Charge de travail*  
*Avenir...*

**SEPTEMBRE 2019**

Menée par le cabinet PLEIN SENS

Yaël Benayoun

Caroline Moriceau

Éric Molière

Nicolas Ponchaut

# Etude

## LES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES EN ÎLE-DE-FRANCE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'Union Régionale des Professionnels de Santé Kinésithérapeutes d'Île-de-France (URPS Kiné IDF) a confié au cabinet Plein Sens une étude sur les conditions d'exercice de la profession de kinésithérapeute, aujourd'hui et demain, en Île-de-France.

Soutenu par l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France, et réalisé en collaboration avec le conseil régional de l'Ordre des kinésithérapeutes, la Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie (FNEK), les instituts de formation et les associations de patients, ce travail vise une **connaissance qualitative de l'offre de kinésithérapie** sur les territoires franciliens, et une **compréhension fine** de la manière dont elle trouve place dans l'offre de soins locale, au regard des besoins de la population.

La spécificité de cette étude a été de lier la question de l'adéquation entre la demande et l'offre de soins à celle des conditions de travail de professionnels libéraux. Considérant les kinésithérapeutes franciliens comme des acteurs, il s'est ainsi agi de caractériser les logiques sous-tendant leurs pratiques et actions, d'identifier les moteurs de leurs motivations et les déterminants de leur trajectoire professionnelle, d'explorer leurs interactions au sein des différents réseaux de santé.

**Trois monographies ont été menées sur des territoires contrastés de l'Île-de-France.** Loin de prétendre à l'exhaustivité des pratiques observées, **la monographie rend visibles les dynamiques et les jeux d'acteurs présents sur un territoire donné.** Cela permet de comprendre comment un certain nombre de processus généraux s'incarnent et s'articulent à une échelle territoriale. Les territoires retenus sont complémentaires de par leur échelle (un arrondissement, une commune, un canton), mais également de par leur profil socio-démographique (population vieillissante et aisée au cœur de la métropole parisienne ; population jeune et pauvre en proche banlieue ; population rurale et excentrée aux marges de la région).



**Cette diversité a permis d'éclairer la manière dont sur un territoire, politiques publiques et stratégies individuelles sont mises en tension.**

## Deux consultations ont complété cette approche qualitative :

- La première a été adressée à **l'ensemble des kinésithérapeutes libéraux établis sur le territoire francilien** et a permis de compléter, confirmer ou infirmer les enseignements des monographies.
- La seconde a été adressée aux **étudiants en kinésithérapie d'Île-de-France de la promotion 2019** et a permis de les interroger sur leur projection professionnelle afin d'avoir une vision prospective des tendances à venir.

Le premier apport de ces deux approches est de rendre visible la forte territorialisation de la pratique de la kinésithérapie. **Ainsi, sur un même territoire, les pratiques des kinésithérapeutes se ressemblent, alors que l'on observe d'importantes disparités d'un territoire à l'autre**, et ce sur des éléments majeurs du métier et de l'offre de soin tels que le type d'offre développée (spécialisée / généraliste / non-conventionnelle), la pratique du **domicile** ou encore la coordination interprofessionnelle.

De plus, l'attention portée aux vécus au travail a fait ressortir pour une grande partie des kinésithérapeutes un triple constat :

- Un sentiment de **mal-être au travail** en kinésithérapie générale, dû majoritairement à l'intensité des rythmes de travail, à la multiplication des situations conflictuelles et des conflits de valeur rencontrés par les kinésithérapeutes dans l'exercice de leur métier ;
- Une tension entre les stratégies individuelles et les **contraintes engendrées par le territoire d'exercice** (profil socio-démographique de la population, densité de population, infrastructures et moyens de transport, caractéristiques économiques, démographie des professionnels de santé) ;
- Une **déficience des réseaux de santé** de proximité.

## Ces éléments sont nouveaux dans la littérature. Ils se rapprochent néanmoins de constats qui sont posés depuis une dizaine d'années concernant l'activité des médecins libéraux.

Ainsi, la détermination forte du type de pratiques par le territoire d'exercice semble avoir des conséquences à la fois sur le vécu au travail ainsi que sur les stratégies professionnelles développées par les kinésithérapeutes. En effet, malgré l'existence en France d'un diplôme unique en kinésithérapie, on observe de plus en plus de la part des acteurs la **revendication de pratiques « spécialisées »**. Ces pratiques spécifiques se définissent par une sélection de patientèle et une spécialisation du praticien dans un certain type de prise en charge ou un certain domaine d'expertise ; par opposition à une pratique dite « généraliste ». De ce fait, la spécialisation, apparaît pour certains professionnels comme un moyen possible de **réenchanter leur travail**, en leur permettant d'accéder à davantage de reconnaissance et en accroissant leur marge de manœuvre sur leurs conditions de travail.

Ces phénomènes soulèvent directement des enjeux de santé publique, concernant notamment **la qualité et l'équité d'accès aux soins**, et il apparaît à l'issue de cette étude que la bonne mise en œuvre des politiques publiques ne peut être découplée de la question des conditions d'exercice des kinésithérapeutes, ainsi que de leur vécu au travail.

Au vu de la complexité des sujets, **la seule approche quantitative de l'offre en kinésithérapie** (zonage et démographie des professionnels) **ne peut permettre de répondre correctement aux besoins de la population**. Elle doit se doubler de la prise en compte d'éléments constitutifs de la vie du kinésithérapeute (en tant que professionnel, mais également plus globalement, en tant qu'individu) qui dépassent la simple adéquation arithmétique offre/besoins : l'aspect financier (« ce que je gagne »), la qualité de vie (« où je vis »), l'intérêt professionnel (« comment je veux travailler »).

## L'accessibilité des soins pour la population francilienne doit ainsi être travaillée en écho à l'attractivité de la profession et à l'attractivité territoriale.

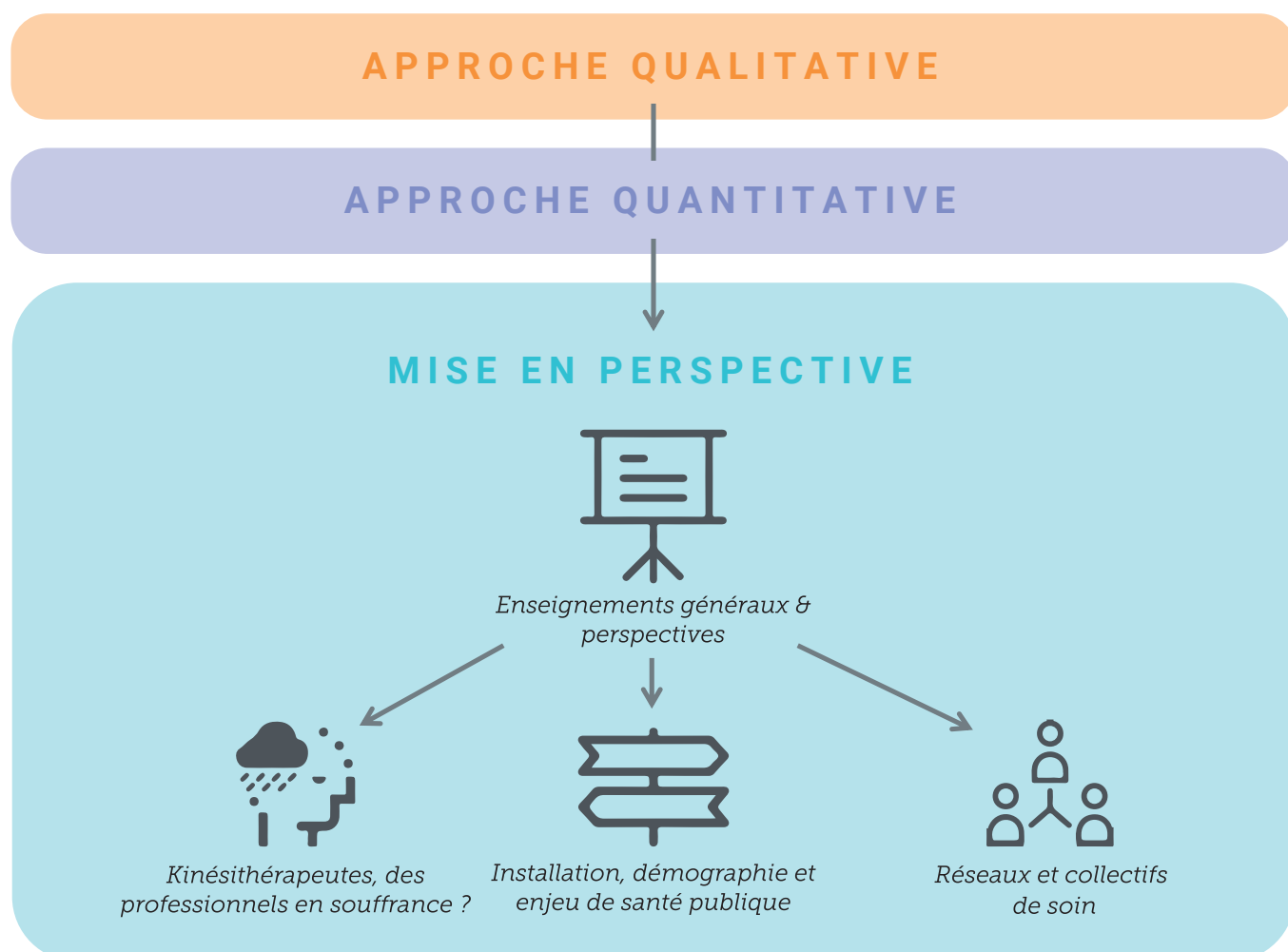
Issus des éléments d'analyse et échanges avec différents acteurs de santé, trois grands axes de recherche de solutions sont cités dans ce rapport :

- **L'agilité organisationnelle**, en expérimentant d'autres formes de coordination des soins comme l'accès direct des patients pour les kinésithérapeutes dans certaines zones du territoire francilien ou au sein des CPTS ;
- **L'agilité tarifaire sur le territoire régional**, afin de mieux prendre en compte la façon dont le territoire d'installation détermine la pratique de la kinésithérapie en fonction de la patientèle locale et de ses besoins ;
- **La définition de nouvelles formes d'accompagnement** des professionnels libéraux par les pouvoirs publics, et son corolaire, la création de nouveaux métiers dans l'organisation des soins.

Ces éléments sont autant de pistes de réflexion qui sont à articuler avec des questions économiques et organisationnelles plus générales de l'offre de soin.

**En conclusion, les solutions pour le système de soins de demain en Île-de-France sont à construire sur un modèle hétérogène, en accompagnant les stratégies professionnelles et financières, ainsi que les modèles de pratiques développés par les kinésithérapeutes au contact des réalités et spécificités locales de leur territoire d'exercice.**

Cet accompagnement est à concevoir à travers une approche plus pragmatique, en partant de la réalité des territoires sans essayer d'en gommer les spécificités, mais plutôt en accompagnant une pratique libérale territorialisée, et en construisant des solutions localement à partir du réel du travail des kinésithérapeutes.



**[www.urps-kine-idf.com](http://www.urps-kine-idf.com)**

Tél. 09 52 00 34 59 - [contact@urps-mk-idf.org](mailto:contact@urps-mk-idf.org) - Suivez-nous   